

TECHNICIEN(NE) CYCLOTRONISTE - CONSEILLER(ÈRE) EN RADIOPROTECTION (CRP)

	REDACTION	VALIDATION RESPONSABLE DE DIRECTION/PÔLE	VERIFICATION	APPROBATION
Nom, Prénom, Fonction	LEVERT Vincent , Ingénieur cyclotroniste, Personne compétente en radioprotection	Pr. FARD Karim , Chef de service, Institut Caraïbéen d'Imagerie Nucléaire	Mme LABACHE Sylvie , Responsable GPMC (méthode, qualité RH)	
	Dr RIZZO-PADOIN Nathalie , Radiopharmacien PH responsable de l'UF Cyclotron			
Date et Signature	Le 02/08/2024 A signé	Le 07/08/2024 A signé	Le 08/08/2024 A signé	
	Le 02/08/2024 A signé			

CODIFICATION R.M.S.A. (Répertoire des Métiers de la Santé et de l'Autonomie)

Intitulé du métier	Famille	Sous famille	Code RMSA
Électromécanicien(ne) de maintenance	INGENIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE	Installation – Maintenance – Matériels et systèmes électriques, électroniques et automatismes	20L20

Tableau d'évolution (Faire figurer ici l'ensemble des modifications apportée au présent document afin d'en constituer l'historique)

Date de la demande de la modification	Nature de la modification	Demandeur	Numéro de la version

**FICHE DE POSTE****TECHNICIEN(NE) CYCLOTRONISTE / CRP**Code :
FDP-7190-3601-003-V1Direction des Ressources Humaines, Relations Sociales et de
la Formation ContinueCréation :
02 Août 2024

TECHNICIEN(NE) CYCLOTRONISTE - CONSEILLER(ÈRE) EN RADIOPROTECTION (CRP)

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le CHU de Martinique est un établissement public de santé assurant une triple mission de Soins, d'Enseignement et de Recherche. Le CHU de Martinique répond aux besoins en soins de proximité de la population et assure également des missions spécifiques de santé publique ainsi que la prise en charge de pathologies lourdes ou compliquées.

Il est engagé dans une politique de coopération dans la Caraïbe visant à accueillir et assurer des soins à des patients en situation critique ou relevant de spécialités non disponibles dans les autres îles de la Caraïbe.

Par ailleurs, il participe à la formation et à l'enseignement des professionnels de santé, aidant au développement de l'offre inter-régionale.

Le CHU de Martinique est un établissement multi-sites : le site Pierre Zobda Quitman 1, le site Pierre Zobda Quitman 2, le site Pierre Zobda Quitman 3, la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant, le Centre Emma Ventura, le site Albert Clarac (commune de Fort de France), le site du Lamentin Bourg, le site de Mangot Vulcin (commune du Lamentin) et le site Louis Domergue (commune de Trinité).

Il se compose de Directions administratives et techniques, de pôles cliniques et médicotechniques qui prennent en charge des disciplines médicales, chirurgicales, obstétricales, gériatriques et gérontologiques, et de structures médico-sociales.

2. DEFINITION DU POSTE

Le/La technicien(ne) cyclotroniste est chargé(e) du pilotage du cyclotron en vue de la production des radionucléides et leur transfert vers les enceintes blindées des laboratoires de production ainsi qu'à sa maintenance de premier niveau. Il/Elle participe aux opérations de maintenance du cyclotron, des systèmes de supervision (cyclotron et Tableau de Contrôle des Rayonnements de l'installation) et des enceintes blindées de production. Il/Elle supervise également les interventions réalisées par les prestataires extérieurs.

Il/Elle a également la fonction de Conseiller(ère) en Radioprotection et a pour mission la délimitation des zones de travail, la classification et le suivi de la dosimétrie des travailleurs, la formation des travailleurs à la radioprotection des travailleurs, la coordination des contrôles techniques de radioprotection et la participation aux échanges institutionnels en matière de radioprotection.

3. ENVIRONNEMENT DU POSTE

Lieu principal d'affectation

PZQ3 Fort-de-France

Pôle/Direction

Pôle Imagerie Médicale

Unité Fonctionnelle

3601 - ICIN- CYCLOTRON

Service ou précisions

Institut Caraïbéen d'Imagerie Nucléaire

Lien(s) hiérarchique(s)

Le/La technicien(ne) cyclotroniste est placé(e) sous la responsabilité du Directeur Général et par délégation, sous l'autorité du cadre supérieur de santé du pôle Imagerie Médicale. Il/Elle exerce sous l'autorité hiérarchique directe du cadre de santé de l'Unité Fonctionnelle ICIN- CYCLOTRON.

**FICHE DE POSTE****TECHNICIEN(NE) CYCLOTRONISTE / CRP**Code :
FDP-7190-3601-003-V1Direction des Ressources Humaines, Relations Sociales et de
la Formation ContinueCréation :
02 Août 2024**Lien(s) fonctionnel(s)**

Le/La technicien(ne) cyclotroniste intervient en lien fonctionnel avec :

- Le radiopharmacien responsable de l'UF Cyclotron
- Le Physicien responsable de la cellule radiophysique/radioprotection
- Les radiopharmaciens pour l'organisation de l'activité de production

Relations professionnelles principales :

Le/La technicien(ne) cyclotroniste exerce en collaboration avec :

- Le personnel du service Fonctionnelle ICIN- CYCLOTRON.
- Le personnel du service biomédical
- Le personnel des services techniques
- Le personnel du service sécurité

4. DESCRIPTION DU POSTE**MISSIONS DU POSTE****Missions principales :**

Le/La technicien(ne) cyclotroniste :

- Assure la mise en route du cyclotron
- Réalise les tirs sur cibles liquides, gazeuses et solides
- Procède aux transferts des cibles irradiées vers les enceintes blindées de radiosynthèse des laboratoires de production
- Assure la gestion des stocks de consommables et fournitures du cyclotron
- Assure la gestion des gaz techniques nécessaires au fonctionnement du cyclotron et des équipements
- Participe aux opérations d'entretien nécessaire au bon fonctionnement du cyclotron
- Participe à la surveillance de l'installation via les systèmes de supervision, en lien avec le service technique du CHUM et le radiopharmacien responsable
- Contribue aux maintenances préventives et correctives de premier niveau du cyclotron, des systèmes de supervision (cyclotron et Tableau de Contrôle des Rayonnements de l'installation) et des enceintes blindées de production et à la supervision des interventions extérieures
- Collabore à la rédaction/actualisation des procédures et des documents qualité spécifiques à son domaine d'activité

Missions spécifiques :

En qualité de Conseiller(ère) en radioprotection, il/elle assure également l'ensemble des missions décrites à l'article R4451-123 du Code du Travail.

Textes réglementaires de référence pour le poste :

Textes réglementaires relatifs aux rayonnements ionisants.

Formation(s) permettant l'accès au poste et le maintien de l'employabilité dans le poste :

- De formation BAC +2/3 en mesures physiques ou électronique ou électrotechnique ou automatisme, BTS maintenance des systèmes ou équivalent
- Titulaire du CAMARI (certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle) en cours de validité ou un engagement à suivre cette formation dans les mois qui suivront le recrutement
- Titulaire du Certificat de PCR sources scellées et non scellées secteur médical ou industrie en cours de validité ou un engagement à suivre cette formation dans les mois qui suivront le recrutement

CHU Martinique
CS 90632 – 97261 Fort-de-France Cedex

Ce document est la propriété du CHU de Martinique. Toute utilisation, reproduction, modification, diffusion hors établissement est soumise à accord du propriétaire.

5. PROFIL DU POSTE

COMPETENCES/QUALITES ATTENDUES

Connaissances requises :

Description	Niveau de connaissance
Mécanique, électronique et électrotechnique	Connaissances approfondies
Automatisme	Connaissances opérationnelles
Gaz techniques	Connaissances opérationnelles
Anglais technique	Connaissances opérationnelles
Informatique	Connaissances opérationnelles
Radioprotection	Connaissances opérationnelles
Risques et vigilances	Connaissances générales
Qualité	Connaissances générales

Savoir-faire requis :

- Identifier et diagnostiquer un dysfonctionnement, une panne, le défaut d'un matériel, d'un équipement, une anomalie d'un système, spécifique à son domaine d'activité
- Maintenir et dépanner un matériel, un équipement, une installation et/ou un système relatif à son métier
- Utiliser des matériels, des outils de dépannage, de réparation ou de maintenance, relatifs à son métier
- Respecter les règles, normes, procédures et consignes instaurées et les délais imposés
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures, protocoles, modes opératoires dans son domaine d'activité
- Travailler en équipe pluridisciplinaire

Qualités attendues :

- Dynamisme - Réactivité - Adaptabilité
- Organisation - Méthode - Rigueur
- Prise d'initiative et autonomie dans un cadre sécurisé et respectueux des bonnes pratiques
- Aptitude à s'interroger sur ses pratiques
- Respect de l'autorité et aptitude à rendre compte

**FICHE DE POSTE****TECHNICIEN(NE) CYCLOTRONISTE / CRP**Code :
FDP-7190-3601-003-V1Direction des Ressources Humaines, Relations Sociales et de
la Formation ContinueCréation :
02 Août 2024**6. ORGANISATION DU TRAVAIL****Temps de travail :** **100%** Autres (précisez) : 35h 36h 37h 37h30 38h **39h** **Travail de jour** Service organisé en 10 heures Repos variables
 Travail de nuit Service organisé en 12 heures Autre (précisez)
 Travail en jour / nuit **Repos fixes**Astreintes : oui **non****Contraintes liées au poste :**

Travailler en zone réglementée (zone surveillée et zone contrôlée)

Tâches à réaliser dans des délais imposés et contraints.

Risques professionnels associés au poste et mesures de protection mises à disposition :**Risques professionnels****Mesures de protection individuelles et collectives**

Exposition aux rayonnements ionisants	Port d'EPI : tablier plombé, surchaussures, gants à usage unique, lunettes Port de dosimètres passifs et opérationnels Utilisation d'écrans de protection dont la nature et l'épaisseur sont adaptées aux radionucléides utilisés et aux activités manipulées (écrans de protection mobiles, conteneurs blindés, poubelles blindées...)
Exposition aux agents chimiques	Port d'EPI : blouse, surblouse, combinaison jetable, surchaussures, gants à usage unique, masque, lunettes
Troubles musculo-squelettiques	Formation à la prévention des troubles musculo-squelettiques Ergonomie du poste de travail Utilisation de chariot élévateur Limiter le port du tablier de plomb aux opérations le nécessitant

Vaccinations et suivi médical renforcé liés au poste :

Les vaccinations obligatoires et recommandées sont vérifiées et mises à jour par le Service de Santé au Travail.

 Suivi médical renforcé : lié au poste, précisez : Poste exposant aux rayonnements ionisants.
 lié à l'agent, précisez : (A remplir au moment où l'agent signe la fiche de poste.
Ex : restrictions médicales, handicap).

**FICHE DE POSTE****TECHNICIEN(NE) CYCLOTRONISTE / CRP**Code :
FDP-7190-3601-003-V1Direction des Ressources Humaines, Relations Sociales et de
la Formation ContinueCréation :
02 Août 2024**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES****Texte de référence**

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors), modifiée par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016.

Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière modifiée.

Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Décret n°202-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière

Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

Rappels :

- * Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer au gré des modifications de l'organisation du service et de l'évolution des activités du CHUM.
- * L'agent est recruté au nom du CHUM, et non au seul bénéfice d'un pôle, d'un service, d'un site, ou d'un bâtiment. En ce sens, il peut être appelé à réaliser ses missions sur un autre site que celui correspondant à son affectation habituelle.
- * En tant qu'agent du CHUM, une participation active aux différentes réunions en place au sein du service, du pôle et/ou de l'institution pour lesquelles sa présence est requise, est attendue.
- * La présente fiche de poste ne vise à aucune exhaustivité de missions, de tâches ou d'activités. Sa lecture s'effectue en lien avec les textes réglementaires régissant la profession, le métier, le poste et les référentiels de formation en vigueur. Une activité demandée à un agent et qui ne ferait pas partie de la présente fiche de poste ne saurait être opposée par ce dernier si celle-ci correspond au cadre réglementaire et professionnel décrit par les autres documents cités précédemment.
- * Les agents de la Fonction Publique Hospitalière sont soumis à l'obligation de continuité de service. Ceci comprend la modification de planning, la transmission des informations clés, de la localisation des documents et du fonctionnement du service aux supérieurs hiérarchiques ainsi qu'à ses collègues en cas d'absence programmée, et la traçabilité des actions menées et des situations des différents dossiers gérés en cas d'absence inopinée ou de cas de force majeure.

Remis à**qui en a pris connaissance et en accepte les termes.****Le :****Signature de l'agent :**